

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je ne veux faire aucun commentaire sur le rapport avant qu'il n'ait été étudié.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'AUGMENTATION D'UN TIERS APPLICABLE AUX DIVIDENDES DE COMPAGNIES CANADIENNES

M. William C. Frank (Middlesex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Étant donné que les formules d'impôt T5 exigent qu'un contribuable augmente d'un tiers les dividendes effectivement touchés d'une compagnie canadienne, peut-il expliquer de façon satisfaisante la raison de cette façon de procéder?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, il en est ainsi parce que cette disposition se trouve dans la loi que la Chambre a adoptée il n'y a pas tellement longtemps, qu'elle figure également dans la législation de nombreux pays et permet de mieux traiter le contribuable dont le revenu imposable est moins élevé.

M. Frank: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Étant donné que cette exigence augmente automatiquement sur ces déclarations d'impôt le revenu effectivement reçu, ledit contribuable ne produit-il pas en réalité une fausse déclaration?

M. l'Orateur: Je signale que les propos du député prêtent à controverse. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social veut répondre à une question, mais je permettrai tout d'abord au député de Hamilton Mountain de poser une question supplémentaire.

LES FRAIS DE GARDE D'ENFANT—LE CAS D'UN PÈRE SÉPARÉ COMPARATIVEMENT À UNE MÈRE QUI TRAVAILLE

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national, mais avant de poser ma question, je voudrais m'excuser d'avoir contesté hier votre droit de céder la parole aux députés d'en face. Je peux vous assurer que telle n'était pas mon intention. Ma question supplémentaire porte sur la discrimination, monsieur l'Orateur. Elle a trait à l'article 31 du guide parfaitement clair de la réforme fiscale intitulé «frais de garde d'enfant.» Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est au courant du fait qu'un père séparé doit avoir une entente écrite de séparation de sa femme avant de pouvoir réclamer les frais de garde d'enfant sur les déclarations d'impôt sur le revenu, tandis qu'aucune entente de ce genre n'est pas exigée des mères qui travaillent?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais certainement pas d'une telle discrimination au sein du gouvernement, mais je

Questions orales

devrai me renseigner pour voir s'il s'agit là d'une exigence de la loi. Le ministère du Revenu national est tenu d'appliquer la loi telle qu'elle a été adoptée par le Parlement et non comme il le souhaiterait.

* * *

LA SANTÉ

LES ÉPREUVES DE SÛRETÉ ET D'EFFICACITÉ DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le 8 février, le député de Simcoe-Nord a demandé si les produits pharmaceutiques sur le marché canadien sont soumis à des épreuves suffisantes, à la suite de la parution d'articles de journal faisant état de méthodes douteuses dans la fabrication de médicaments à Montréal. Je viens de recevoir le rapport que j'avais demandé à mon ministère et je peux confirmer que les articles en question étaient inexacts. Je suis sûr que les activités de la Direction de la protection de la santé donnent l'assurance requise que les médicaments sur le marché canadien sont sûrs et efficaces, et je me ferai un plaisir de donner par écrit au député de plus amples renseignements à ce sujet.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES RADIOPHARES UNIDIRECTIONNELS DANS LE NORD CANADIEN

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Hier, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il fournirait aujourd'hui de plus amples renseignements à propos de l'accélération d'un programme visant à améliorer les aides à la navigation dans le Nord. Compte tenu des dépositions faites à l'enquête judiciaire Martin Hartwell à Yellowknife, selon lesquelles le radiophare unidirectionnel du lac Contwayto serait faible et insuffisant, le ministre est-il prêt à faire une déclaration à la Chambre aujourd'hui, ou peut-il dire à quelle date il en fera une?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle pas avoir promis de faire une déclaration aujourd'hui. J'ai dit que je renseignerais la Chambre aussitôt que possible. A la suite de l'enquête menée dans le Nord il importe beaucoup, je pense, de revoir tout le service et j'espère faire une déclaration dans 15 jours, avant le 15 mars, sur les mesures que nous avons l'intention de prendre pour combler les lacunes du service.

DEMANDE D'ABOLITION DES DROITS D'ENTRÉE SUR LES BALISES DE REPÉRAGE ET LES INDICATEURS DE POSITION D'ÉCRASEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Elle intéresse aussi le ministre du Revenu national. Étant donné l'annonce du ministre l'autre jour, le gouvernement voudrait-il envisager la possibilité d'abolir la taxe d'importation sur les balises de repérage d'urgence et sur les indicateurs de position d'écrasement dont tous les avions volant dans des régions éloignées devront être obligatoirement munis, pour des fins de sécurité, comme le ministre l'a indiqué?